

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JANVIER 2020

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT,
Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maïlys DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Madame Maïlys DEL PIANTA a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**8 - INFORMATION : VIREMENT DE CREDITS ANTICIPES BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur LABARTHE expose que l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut effectuer des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil municipal est informé que des virements de crédits ont été réalisés au niveau du chapitre 21 du budget annexe de l'assainissement, savoir :

Chapitre 21		
Montant	Enlevés du compte	Inscrits au compte
80.000 €	2188 - Autres	21532 - Installations d'assainissement

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** du présent rapport.

-

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 29 janvier 2020.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 04/02/2020



Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/02/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/02/2020